

**CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES  
RENCONTRES AUTEUR/ELEVES  
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de Madame Sophie LEBOT, pour des interventions dans le cadre du festival « DES LIVRES & VOUS » qui se déroulera du 20 mars au 2 avril 2023,

**DECIDE :**

Article 1 :

Un contrat d'engagement est signé avec Madame Sophie LEBOT, N° de SIRET 42031804000037, domiciliée à VERBERIE (60410), 3 la Croix des Champs.

Article 2 :

Le prestataire s'engage à rencontrer les élèves et leur enseignant les 20, 21 et 24 mars 2023 dans les différents écoles et lycées ainsi qu'à participer à une journée de dédicace le 1<sup>er</sup> avril 2023 place Jean-Philippe Rameau à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût des interventions s'élève à 1.425,99 € soit 475,33 € par journée de rencontre auquel s'ajoute un montant de 237,67 € pour la session de dédicace, soit un montant total de 1.633,66 € (TVA non applicable, article 293b CGI), auquel s'ajoute une contribution diffuseur de 1,1%. La Ville s'engage par ailleurs à rembourser les frais de restauration ainsi que les frais de transport.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 février 2023,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**07 FEV 2023**



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230206-DEC2023-14-A1  
Date de télétransmission : 07/02/2023  
Date de réception préfecture : 07/02/2023